

PROCES VERBAL- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 24 Novembre 2022

PRESENTS :

Mesdames BOURGEOIS Christine, GALIBERT Christine, MAZURIER Arlette, OURNAC-POUMAYRAC, Emmanuelle, Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, M. BENIT Michel, CRESPIEN Jean-Pierre, VALENTI Fabien

ABSENTES EXCUSEES :

Sandra SENDRAS procuration donnée à GALIBERT Christine
Françoise BARON procuration donnée à MAZURIER Arlette

Secrétaire de séance : OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle

La séance débute à 18h30

Approbation du PV du Conseil Municipal du 28-09-2022.

1. Délibération modification du tableau des effectifs

A la suite d'un mouvement de personnel, augmentation du temps de travail de Mme Loriente de 28h à 35h hebdomadaire à compter du 01/01/2023

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

2. Délibération reversement de la Taxe Aménagement

La loi des finances 2022, rend obligatoire pour la commune le partage des produits de la taxe d'aménagement qu'elle perçoit, avec l'EPCI dont elle est membre, dès lors que l'EPCI supporte des charges d'équipement public sur le territoire de la commune. Ce reversement doit être prévu par délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire. Pas de reversement à la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour 2023.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

3. Délibération Tarif de l'eau 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de délibérer sur les tarifs de la consommation d'eau potable facturée aux abonnés pour l'année 2023.

Le SIEAP augmente de 0.05€/m³, si on ne la répercute pas sur notre tarif, cela représente 1099 € de perte sur la base de facturation d'eau vendue en 2022 (21997 m³ vendus)

Abonnement Annuel Réseau Eau : 30,00 €

Redevance pour pollution : 0,28 €/m³

Abonnement Annuel Réseau Assainissement :
21,00 €

Redevance modernisation réseaux : 0,16 €/m³

Redevance assainissement : 0,83 €/m³

Rebranchement d'un compteur après résiliation :
77,00 €

Redevance eau : 1,61 €/m³ en 2022 proposition d'augmenter à 1,66 €/m³ si on répercute l'augmentation du SIAEP.

Les abonnés de compteur de jardin ou disposant d'une fosse septique sont exonérés de la redevance d'assainissement.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

4. Délibération Centre de Santé Intercommunal du Minervois

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le travail préparatoire de projet de centre de santé intercommunal. En effet depuis quelques mois, plusieurs communes de notre territoire ont décidé de se rassembler et de chercher une solution commune face au constat de pénurie de médecins et de désertification médicale, en général.

Dans un premier temps, il a été réalisé un état des lieux : population, nombre de médecins, futurs départs à la retraite, locaux existants,

Dans un second temps, les démarches suivantes ont été effectuées : visites de centres médicaux publics, rencontres avec les médecins en activité et retraités et multiples réunions de travail, notamment une, en présence du Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, avec le Centre de Formations de Maires et des Elus Locaux (CFMEL) pour étudier, en fonction de notre situation et de nos besoins, le choix de la forme juridique la plus judicieuse.

Il a été décidé de s'orienter vers la création d'un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique). Les communes concernées sont : Azillanet, Cesseras, Minerve, Beaufort, Homps, Oupia, Siran, Félines Minervois, Olonzac, La Livinière.

Le CFMEL nous a proposé un projet de statuts dans le but d'établir les grandes lignes de ce syndicat, et celui-ci a été transmis à chaque commune, afin de présenter le projet aux différents conseils municipaux.

Après lecture du projet de statuts, et des précisions apportées sur les articles :

- article 2 : objet du SIVU,
- article 4 : durée du syndicat,
- article 8 : contribution des communes, première participation 15 € par habitants.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire à ce stade que la commune d'AZILLANET se positionne sur son choix d'intégrer ou non le futur SIVU, afin de poursuivre la procédure.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

5. Délibération Convention RPI Azillanet Cesseras - Frais de fonctionnement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cela fait une trentaine d'années que la commune d'Azillanet fonctionne en **Regroupement Pédagogique Intercommunal** (RPI) avec la commune voisine de Cesseras, c'est-à-dire qu'afin de maintenir nos écoles ouvertes, nous regroupons nos élèves et partageons les frais de nos classes et de nos services périscolaires (garderie, cantine et transport scolaire).

Un état récapitulatif par commune des dépenses et des recettes liées au fonctionnement du RPI est établi par année civile. Un titre et un mandat sont émis en fonction du résultat de clôture annuel par chacune des communes

A la demande de la Trésorerie, il est aujourd'hui nécessaire de formaliser cette entente par une convention signée et validée par les deux parties.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

6. Délibération Echange parcelles M. Kervarec

Au conseil municipal du 28 septembre, M. Kervarec avait demandé à effectuer un échange de parcelle avec la commune. Cette demande n'a pas été voté à l'unanimité.

M. Kervarec fait une 2^{ème} proposition qui porte sur 8,2940 h de surface (soit 0.3440h de moins que la 1ère) il renonce à la parcelle AC 0003 qui correspond au chemin qui amène à la campagne de l'Auzine.

Vote pour : 6

Vote contre : 1

Vote Nul : 4

7. Questions diverses

a. Point travaux

Le Théâtre de verdure : Anthony a coulé le plan de travail, les sanitaires sont terminés, il faut que le plombier pose le wc et branche l'évier et prévoit un branchement pour un lave-vaisselle.

Question du matériel électroménager : prévoir achat réfrigérateur + lave-vaisselle

Etant donné que cet endroit a vocation à être louer aux associations et particuliers les locaux doivent rester vides et les clés demandées au besoin par chaque association et/ou particulier.

Après le marché de Noël, il sera demandé au Foyer Rural de ranger et vider le local à côté et de rendre les clés à la mairie. Les ventes « Cagette » pourront se dérouler au besoin dans le bar construit au théâtre de verdure étant donné que la mairie mettra du matériel à disposition, mais les lieux seront vidés à chaque fois.

Fuite d'eau au-dessus du lavoir de Theron : Réparée

Branchement des jardins situés en face la réserve d'eau du Tary : effectué.

Travaux réseaux eau rue Longue. La partie de la rue Longue et l'avenue du Minervois est presque terminée et la partie de la rue du Pont Simon va commencer.

Rajout de 4 bornes à incendie sur la commune : bas de l'avenue du Minervois, avenue d'Olonzac, route de Minerve et chemin de Roumyre

Devis élagage des platanes en cours : prévoir un programme avec les arbres à élaguer en priorité

b. Manifestations à venir

- ✚ Réunion du comité des Fêtes samedi 26/11 à 19h
- ✚ Journée sportive organisé par le Foyer Rural dimanche 27/11
- ✚ Loto du club de l'avenir le samedi 10/12 à la salle de Cesseras
- ✚ Marché de Noël du Foyer Rural le 16/12

c. Achat de décoration de Noël

2 nouvelles guirlandes seront installées, les autres ont été arrangées par Guy afin de continuer à s'en servir mais nous sommes à une transition entre le vieux matériel et un matériel plus économique (led) donc il faudra réfléchir aux installations de l'année prochaine.

Refaire le bonhomme de neige avec des nouveaux rouleaux de leds de couleurs différentes mais à prévoir des branchements électriques installés en amont par un électricien et un endroit propice où il y aurait des supports pour accrocher les guirlandes

d. Distribution de sacs poubelles, tric sélectif

A ce jour 2 distributions/an ; en juin et en décembre

La communauté de communes préconise de baisser le nombre de sacs distribués gratuitement aux habitants.

Proposition de :

- 2 rouleaux/foyer 1 pers ou 2 pers
- 3 rouleaux/foyer 3 ou 4 pers
- 4 rouleaux/foyer 5 pers

e. Convention avec la casse de Fongaro

M. le maire souhaite signer une convention avec la casse de Fongaro afin d'enlever les voitures gênantes ou sans assurances et/ou contrôle technique stationnées sur les lieux publics.

La séance est levée à 21h.

Monsieur le Maire
Alexandre DYE

Madame la Secrétaire
Emmanuelle OURNAC



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the name of the secretary.